

Mur des sentes



Identifiant fiche : 017

Localisation :

Adresse : Centre du village
95420

Wy-dit-Joli-Village

Code Insee : 95690

Parcelles :

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise
CMH)

Dates : XVIIIe siècle (fin) et XIXe
siècle (début)

Typologie :

Classe : Ensemble remarquable

Type : Linéaires

Fonction actuelle : Desserte

Implantation : En alignement /
Continuité urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Élément intéressant

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé

Seul les éléments repérés
sont soumis à prescriptions

– **Etat existant**

Le cœur du bourg de Wy-dit-Joli-Village bénéficie d'un maillage de sentes, au sein d'un périmètre défini par les rues de la Mairie, Saint Romain et Henri IV. Il s'agit de sentes rurales, étroites, généralement bordées de murs en maçonneries de pierre calcaire. La finition du joint est différente selon les cas, tout comme la réalisation du chapeau... conférant une belle variété de profils à ces cheminements doux.



– **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Tous travaux de reprise qui ne serait pas en cohérence, notamment l'utilisation de mortier de ciment.

Il sera important d'utiliser un mortier de chaux, avec du sable de rivière locale avec une mise en place type « beurré ».



– **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

– La nature et le traitement des parements

– Les chaînages verticaux

– Les pierres chasses roues encadrant les accès cocher

– Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.

– Les murs d'enceintes en moellons – Le doublage d'un mur de moellon par un mur de bloc de béton creux n'est pas proscrit, par contre une finition soignée devra être réalisée au niveau des extrémités.

- Installation d'évacuation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur : ne pas réaliser ces sorties sur l'espace public ou visible depuis l'espace public.



Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)

